

ARBRE POUVOIR RELIGION AU SENEGAL

Le Sénégal recèle dans la plupart de ses régions naturelles, des arbres et groupes d'arbres exceptionnels de par leur configuration et surtout de par leur charge historique et culturelle.

Ces arbres et places qui sont intimement liés à la vie des populations locales font l'objet d'une protection et même de culte dans certains endroits du pays. Ils sont témoins de plusieurs batailles épiques, ils sont marqueurs de tombes de souverains, de guerriers légendaires ou même de fidèles animaux (chevaux en particulier). Ils sont les refuges des ancêtres disparus pour ne pas dire comme Birago Diop: «des ancêtres morts mais qui ne sont pas partis». Ils occupent une place importante dans l'exercice du pouvoir traditionnel et des pratiques religieuses ancestrales. Ces fonctions qui englobent le temporel et le spirituel indiquent la complexité des relations que ces arbres entretiennent avec l'homme et la terre.

Place de l'arbre dans le pouvoir politique traditionnel

L'arbre a joué un rôle primordial dans l'exercice du pouvoir traditionnel. Considéré comme un don de dieu, il incarne la grandeur que l'homme admire et la longévité qu'il lui envie.

Pour créer des capitales de contrées, pour prédire de la grandeur, du faste à certains villages qui abritent souverains et princes, l'homme n'hésitera pas à leur donner des noms d'arbres.

Ainsi sont nés: MBUUL dans le Cayor, KAHONE dans le Saloum, DIAKHAO dans le Sine et tant d'autres villages comme Nguiguiss, Loro, Barkedji, Thiengue, Somb, Sass, M'boudaye, M'badatte, Sob, Sayansoutou, Tomboronkoto, etc.

Pour éduquer, pour apeurer, pour que le bien soit préféré au mal et qu'il s'installe à jamais dans le cœur de toute la population, il choisit l'arbre ou un groupe d'arbres qui représente la durée pour en faire un lieu de punition de malfaiteurs, d'exécution de condamnés à mort. Le BAOBAB DE NGAPPA à Diakhao dans le Sine, la mare Adam Kébé ou NDEEG ADAM KÉBÉ à Kahone dans le Saloum, VIRVIR ou XATIT à Yang-Yang dans le Djoloff, etc., en sont une illustration. Ces lieux sinistres qui sont toujours vivaces dans les

souvenirs ont toutefois permis de faire régner l'ordre et la discipline.

D'autres arbres ou groupes d'arbres sont associés à la gestion de la cité, du patrimoine commun:

◆ **ce sont les arbres situés dans les cours de maisons royales ou dans les PINTHIES ou NGEL** à l'ombre desquels rois et princes jugent et donnent des verdicts, ou l'on organise des séances de lutte pour choisir parmi les jeunes, ceux qu'il faut enrôler dans l'armée pour la défense du terroir, des chants et danses pour égayer la population, la divertir pour mieux la plonger dans les tâches de protection, de production, bref de développement.

◆ **ce sont les arbres et groupes d'arbres stratégiques.** Ils ceinturent certains villages et capitales royales, servent de lieux de protection en cas d'attaque ennemie et peuvent ralentir considérablement la progression des envahisseurs. CALLE NDIQB à Kahone et GUILLÉ à Yang-Yang remplissent ces fonctions.

◆ **Enfin ce sont les arbres qui matérialisent les droits sur la terre.** La complexité des relations arbre-terre est telle que d'un côté, on défriche, on coupe pour avoir droit à la terre (droit de hache) et de l'autre, on plante ou on protège pour être possesseur de champs.

Pour immortaliser des batailles, des tombes ou pour garder des faits à la mémoire de la population; pour donner toute la splendeur qu'il sied à certaines capitales, des arbres sont choisis. GUUY NJULI à Kahone, tamarinier de guillé à Yang-Yang, fromagers de Sadioucka à Kahone, MBUUL de diakhao, GUUY SEDDELÉ à Saint-Louis, GUUY DE LORO etc., sont là pour la postérité.

Certains arbres à usage multiple, utilisés dans l'habitat, l'alimentation, l'habillement, la pharmacopée, l'épreuve etc., sont liés aux couronnes et constituent la catégorie d'**arbres de trônes**. On peut citer par exemple : GUUY LINGERE à Kahone, SAAS LINGERE près de Diakhao, SOMB NO MAAD dans le Sine, BAAK NO MAAD près de Joal, GUUY DAMEL dans le Cayor, ronier de Ngohé.

Place de l'arbre dans les pratiques religieuses locales et universelles

Auxiliaire du pouvoir traditionnel, l'arbre complète son intimité avec l'homme en intervenant dans ses croyances, dans sa religion.

Considéré par certains comme le refuge des esprits, il est un bon trait d'union entre la terre nourricière et le vide. Associé à un milieu lentique il donne généralement naissance à un sanctuaire (île de Croyon à Kahone, MBIMOR près de Diakhao...). C'est un reposoir, un lieu de méditation.

Qu'il soit isolé ou en groupe, qu'il soit baigné par les eaux ou non, l'arbre constitue dans nos pratiques religieuses traditionnelles un **lieu de culte**. C'est le lieu sacré par excellence. On lui offre des sacrifices, on lui donne des offrandes, on le vénère, on vient y prier.

Le baobab (*Adansonia digitata*), le fromager (*Ceiba pentandra*), les figuiers (divers *Ficus*), le Caïcadrat (*Khaya senegalensis*), le celtis (*Celtis integrifolia*), le tamarinier (*Tamarindus indica*) et le jujubier (*Ziziphus mauritiana*) sont les plus représentatifs en fréquence de cette catégorie d'arbres. Les bosquets ou bois sacrés sont généralement constitués d'Acacias divers, d'épineux; ce qui confère un caractère d'impénétrabilité, d'invulnérabilité.

Les MBUUL (*celtis*) de Canger, le BAAK WASSILA (baobab),

ARBRE FÉTICHE...

les formagers de Diambang, le NGOL ou bois de Thioupane à Diakhao dans le Sine, le NGUÉDIANE (*Amogeissus leiocarpus*) de Mama-Diana à Kahone, le sanctuaire de Laga ndong près de Djilor, le NGOL JOOMAN de Bousnakh dans le Diobass, le caïlcédrat de Latmingue dans le Saloum. Les divers bois sacrés de Casamance (Niamone, Oussouye, Sigamar, Caguite...), le caïlcédrat de Diorbivol dans le Futa-boscéa, le NTABA (*Cola cordifolia*) de Maka-Coulibantan dans le Niani etc., illustrent ces faits.

De la vénération qu'il a de l'arbre, l'homme apprend à mieux connaître cet environnement complexe pour mieux le servir et pour mieux l'exploiter. Le profit qu'il en tire est considérable, car en pénétrant les secrets de la cosmogonie, il sait par exemple que le SAAS en sereer ou *Acacia albida* est source de vie, de fécondité. Il sait que certains arbres ont le pouvoir de le protéger du mal, des mauvaises tentatives, (par exemple : *Gardenia ternifolia*;) que d'autres, comme l'*Acacia senegal* peuvent lui procurer chance, bonheur, grandeur. *Ximenia americana* le sauvera des calamités naturelles mais aussi le punira. Il sait que sa vie, de la naissance à la mort, tourne autour des arbres.

Ainsi il se souvient toujours des arbres qui ont donné naissance à des villages, qui ont antérieurement joué des rôles politique, administratif et religieux dans le pays BAAK WASSILA à Diakhao dans le Sine et le NGANE OU MBUUL (*Celtis integrifolia*) ou KAHONE ANGUI de Kahone dans le Saloum par exemple.

Il distingue :

◆ **Les arbres autour desquels on organise des cérémonies de réjouissances, des scènes religieuses** telles que gamou et tabaski traditionnels, des KHOYE ou appels de SALTIGUIS, des réunions de voyants... Ils jouent ainsi un rôle à la fois politique et religieux. On peut citer par exemple les MBUUL ou celtis du NGEL WASSILA à Diakhao et le groupe d'arbres du PINTHIE de Kahone.

◆ **Les arbres ou groupe d'arbres sous lesquels se pratique la circoncision.** Fromager de mbissal entre autres.

◆ **Les arbres ou groupes d'arbres des lieux d'initiation** – véritables classes de plein air où l'on apprend à connaître son environnement pour le maintien de la vie.

◆ **Les arbres guérisseurs** comme le NGUT ou *Giuera senegalensis*, arbre utile à la santé corporelle. Il est recherché dans la guérison des morsures de serpent, des plaies, du rhume...; le TUBA OR LIITROG ou *Jatropha curcas* dont le latex soigne les blessures, les plaies...

◆ **Les arbres tombeaux** comme GUUY GUEVEL, baobab où l'on enterrait jadis les griots, et les arbres maintenus dans les cimetières.

Les religions universelles ou révélées ne sont pas elles non plus indifférentes à l'arbre. On trouve dans certains endroits du Sénégal, des arbres bien protégés et entretenus parce qu'ils ont servi de haltes, de reposoirs, de retraites pieuses et de lieux de rencontre à des marabouts. Certaines grandes prières musulmanes comme la korité ou la tabaski sont faites dans ces lieux considérés par la mémoire collective comme bénis. On peut citer, entre autres, le tamarinier de Thiel dans le Djoloff où El Hadj Omar Tall a fait une halte, le VENE ou *Pterocarpus erinaceus* de Maba Diakhou Ba dans le Rip qui lui servait de lieu de retraite, de méditation, le NGUIGUISS ou *Bauhinia reticulata* de



Du Sénégal ? Non, cet arbre-fétiche est visible à Stambruges près de Mons. Les adeptes d'une curieuse superstition y plantent des clous, parfois avec un ruban, une pratique qui produit, selon les croyances populaires un effet bénéfique ou maléfique sur l'avenir. La Wallonie a conservé plusieurs "arbres aux clous" dont le plus célèbre est celui de Jurbise. Notez les bourrelets de cicatrisation sur cet arbre vénéré depuis très longtemps par les apprentis-sorciers.

LEXIQUE

baak no maad = baobab du buur ou du roi
 barkedji (en peuhl) = *Bauhinia reticulata*
 guuy (prononcer gouye) = baobab
 guuy dame! = baobab du dame!
 guuy linguère = baobab de la reine-mère
 mbadatte (en sereer) = *Ficus platyphylla*
 mboudaye (en sereer) = *Ceiba pentandra*
 mbuul (prononcer mboul) = *Celtis integrifolia*
 pinthie ou ngel = place du village
 saas lingère = kaad ou *Acacia albida* de la reine-mère
 savansoutou (en malinké) = vallée à *Acacia sierberiana*
 somb no maad = Ir ou *Prosopis africana* du buur ou du roi
 thiengue = groupe d'*Acacia tortilis*
 tomborokoto (en malinké) = le vieux jujubier
 xatit (en wolof) = égorger

Mbacké-cador où eut lieu la première rencontre entre le vénéré Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké et Cheikh Ibra Fall, le GUUY TÉKHÉ à Touba.

Participation à la lutte contre la désertification

Comme indiqué dans le chapitre précédent, l'*homo senegalensis* sait que sa vie tourne autour de l'arbre de la naissance à la mort. AUBREVILLE, ce chevronné forestier et botaniste français ne cessait pas de répéter que l'Africain est intimement lié à sa forêt. En effet, l'homme a établi depuis la nuit des temps, des relations étroites mais complexes avec l'arbre. Cela lui a permis de l'observer, d'étudier tous ses comportements, de cerner tous ses rapports, toutes ses liaisons avec l'univers. Il est parvenu ainsi à vivre en symbiose avec lui et à lui découvrir des vertus.

Il se rend compte que certains arbres soignent ses maladies, que d'autres le protègent contre ses divers ennemis; jouent un rôle économique important dans son espace agraire et pastoral; sont les refuges des esprits; participent à l'embellissement et à la grandeur de sa cité, de son terroir. De tels êtres fantastiques ne sauraient être négligés.

Alors l'homme les associe pleinement à son quotidien. Il leur voue un respect divin, une adoration. Il crée ainsi une complicité avec eux. Il va jusqu'à les ériger en cultes. En conséquence il prend des actes, des décisions pour interdire la mutilation, la coupe des arbres à rôle politico-administratif. Il protège et veille à l'exploitation judicieuse des arbres à rôle économique et thérapeutique de grande importance. Le caractère immanent de l'arbre ou du bois sacré le préserve de toute coupe, de la plus petite violation. Personne n'ose commettre un tel sacrilège. Mêmes les feux de brousse qui constituent une calamité endémique épargnent ces lieux. Quand on connaît le nombre impressionnant d'arbres sacrés et de bois sacrés qui existent dans certaines régions du pays, l'on mesure l'importance de la participation de ces sanctuaires dans la lutte contre la désertification, dans la préservation des écosystèmes.

Le paysan sévère qui n'ignore pas l'adage de chez lui qui dit que : «Sept saas dans un champ produisent un grenier de mil», s'évertue à maintenir cet Acacia dans le paysage. Son terroir est caractérisé par un peuplement arboré à dominance saas. Des îlots verts recelant des arbres de futaie, des spécimens reliques se retrouvent de nos jours dans les bois sacrés. Dans certaines zones désertiques du pays, notamment dans le Nord, les villages disposent de cimetières encore boisés reflétant l'état antérieur de la végétation. Par le sacré, l'homme arrive à conserver des zones de verdure dans des endroits quasiment déboisés.

Conclusions

Ce qui précède permet de constater qu'il existe au Sénégal, des arbres, des groupes d'arbres qui ont marqué de façon indélébile l'histoire et les coutumes des populations locales. Leurs fonctions sociales les désignent parmi les éléments majeurs de notre développement. En effet, que l'arbre joue un rôle politico-administratif, économique, thérapeutique ou qu'il joue un rôle religieux, sacré, il participe à la lutte contre la pauvreté à l'émancipation de l'homme. Il jalonne notre marche au

cours des temps et nous rappelle grâce à sa longévité, les différentes étapes de notre organisation sociale, de notre vie.

De l'arbre fondateur de village à l'arbre d'ornement, d'avenue, que de chemin parcouru, que de trésors culturels ensevelis, que de pratiques religieuses rejetées, abandonnées, que de profondes mutations apparues au niveau religieux, économique et social !

Pour ne pas banaliser ces arbres et groupes d'arbres remarquables présentant plusieurs intérêts, pour les conserver vivaces dans la mémoire collective, l'Etat a pris des textes législatifs et réglementaires pour les protéger. C'est ainsi qu'ont été mis en place:

- ◆ un code forestier national.
- ◆ une loi du 23 janvier 1971 fixant les régimes des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes.
- ◆ un décret du 29 février 1980 relatif au classement des arbres dits remarquables.

A cela, il faut ajouter l'adhésion du pays à la convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

De telles mesures sont une preuve que le Sénégal entend protéger intégralement ces sites et entretenir les rapports sociaux qui se nouent autour des arbres.

Coumba Ndoffène Diouf
Ingénieur des Eaux et Forêts

BIBLIOGRAPHIE

AUBREVILLE A., 1949. *Climats, forêts et désertification de l'Afrique Tropicale*. Sociétés d'éditions géographiques, maritimes et coloniales. Paris, 351 p.

BECKER C. ET MARTIN V., 1980. *Lieux de culte et emplacements célèbres dans les pays Sereer (Sénégal)* Bull. IFAN, 41 (série B(1)), 1979 133-187. DAKAR-IFAN.

CROS C., 1934. *Le pays de Sine et Saloum (Sénégal)*. L'histoire et la légende. Imprimerie Chalvet. Vals-les-Bains, 65 p.

GRAVRAND H., 1990. *La civilisation Sereer*. Pangool. Les nouvelles éditions africaines du Sénégal. DAKAR, 472 p.

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL : Textes législatifs et réglementaires : Loi 74-46 du 18 juillet 1974, portant code forestier (partie législative) - Décret 65-078 du 10 février 1965, portant code forestier (partie réglementaire) - Loi 71-12 du 23 janvier 1971, fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes - Décret 80-239 du 29 février 1980, relatif au classement des arbres dits remarquables.



FORÊT WALLONNE

Revue trimestrielle de l'a.s.b.l. FORET WALLONNE
33, rue de la Terre Franche, 5310 Longchamps
tél. 081/512093 (après 20 heures)

L'a.s.b.l. FORET WALLONNE a pour objet, dans un esprit de dialogue, la promotion des connaissances et de la gestion en matière forestière. Pour devenir membre adhérent et recevoir la revue, il suffit de verser 450 frs par an* au compte 068-2057607-70 de l'a.s.b.l. FORET WALLONNE à 5310 Longchamps. Ce versement donne droit à la revue (4 numéros par an) et à 20% de réduction sur le prix de l'inscription à tout cycle de formation organisé par l'a.s.b.l.

□ Rédacteur en chef - éditeur responsable: Vincent FELTEN, 237 rue Chaudin, Bonneville. □ Secrétaire de rédaction : Paul TAMINIAUX □ Collaboration photographique: G. GAROT □ Crédit photographique : J. L. KLEIN : pp.4, 11 - M. BOCKIAU: pp.2, 12 - J.-J. BUISSET: p.18 - J. DELVAUX : p.24 - B. HENRY de FRAHAN : p.15 - G. GAROT : p.26 - SAMYN and Partners : p.19 ♦ Photo de couverture : J. L. KLEIN □ (*): Abonnement Etranger : Pays limitrophes : 590 F. Autres - par avion: 990F. © Tous droits de reproduction réservés (tous pays).